

Canadian Society for the Study of Religion (CSSR) / Société canadienne pour l'étude de la religion (SCÉR)
Annual Meeting / Conférence annuelle
Saturday, May 30, 2020-Tuesday, June 2, 2020 / samedi 30 mai au mardi 2 juin 2020
University of Western Ontario
London, Ontario

Call for Papers

The Program Committee invites submissions for the 2020 Annual Meeting of the CSSR to be held in conjunction with the Congress of the Humanities and the Social Sciences on the University of Western Ontario's campus in London, Ontario from Saturday, May 30 to Tuesday, June 2, 2020.

Congress 2020: The theme for this year's Congress is "Bridging Divides: Confronting Colonialism and Anti-Black Racism." Congress 2020 offers a gathering place on the banks of London's Deshkan Ziibi, on the traditional lands of the Anishinaabek, Haudenosaunee, Lūnaapéewak, and Attawandaron (Neutral) peoples, not far from where some of Upper Canada's earliest Black refugees arrived after fleeing slavery in the United States. The river's Forks downstream from the Western University campus are a traditional meeting place where two tributaries converge, a place to come together to listen to the land and water, to build resilience as we confront what divides us.

Congress 2020 will encourage multidisciplinary engagement under the broad concept of bridging divides, while specifically emphasizing the dispossession of Indigenous peoples and the enslavement of Africans in the new world. Settler colonialism, as part of a broader imperial project, erases Indigenous peoples by appropriating land and delegitimizing traditional knowledge, and dehumanizes Black people, subjecting them to the tropes of everyday anti-Black racism. As we come together to confront white privilege and white supremacy, and examine experiences shared by Indigenous peoples and African Canadians, we also invite our community to reflect critically on social, ethnic, political and epistemological divisions more broadly, forming a future vision that bridges divides between divergent ways of knowing and navigating our world.

The Board of the Federation encourages associations to adopt this theme and to develop sessions related to the topic within their own programs and to engage in intellectual debates that characterize these annual meetings.

Submission Guidelines: As always, the CSSR welcomes papers and proposals on all aspects of religion from various academic perspectives. We accept individual, panel, roundtable, and workshop proposals from paid members.

Submissions for the CSSR Annual Meeting may be of six types:

1. Special Papers: In order to effect a more full discussion of complete studies by Society members, blocks of time may be set aside for the presentation of, responses to, and discussion of “special” or “major” papers. A special paper may be grounded in a special field, but it should address matters important to all students of religion. In order to be considered, a complete version of the paper together with an abstract is to be submitted by **December 15, 2019**.

2. Regular Papers: The committee invites proposals for presentations of works in progress and shorter scholarly papers for presentation. Normally, the time for delivery in a three-paper panel is twenty minutes, with ten minutes for questions and discussion. A title and 150-word abstract (please do not exceed this limit) should be submitted by **December 15, 2019**. Abstracts should include some background to the topic you are proposing, a statement of methodology and an indication of your argument. If possible, please try to relate it to this year's theme.

3. Panels: The organizer is responsible for setting the topic and involving the participants in a maximum three-hour block of time (two sessions of an hour-and-a-half each). Title(s) and abstract(s) as above, together with the names and institutional affiliations of the participants, audio-visual needs, and the name of a Chair (who should not be presenting) are to be submitted by **December 15, 2019**. Panel organizers should submit both the panel abstract and the individual paper abstracts as one package. Panel organizers are expected to coordinate communication between members of the panel(s) and the program chairs.

4. Roundtables: The roundtable format usually focuses on a particular issue, book, or the body of work of an individual. It consists of four (or more) short presentations followed by discussion, both with the roundtable members and audience members. As with the panel, the organizer is responsible for submitting a title and abstract for the roundtable which includes the names and institutional affiliations of the participants, equipment needs, and the name of the chair (who may also be a participant). Submissions are due by **December 15, 2019**.

5. Workshops: Workshops may be organized as discussions of new books, debates within academia, or around proposed themes. Each workshop may involve one workshop facilitator/participant and up to seven additional workshop participants. Each participant in the workshop must submit a title and an abstract of no more than 150 words by **December 15, 2019**. Workshop papers must be circulated among the members of the workshop by email two weeks in advance of Congress. In order to facilitate discussion and interaction, circulated workshop papers are to be at least 15 double-spaced pages in length, though presentation copies will be much shorter. Workshop participants are required to familiarize themselves with the long version of workshop papers before Congress. Submissions are due by **December 15, 2019**.

While other Congress participants are welcome to attend and listen to workshop presentations, only those workshop participants who have circulated papers may comment on them. Workshops with four participants will have one time-slot of 1.5 hours. Workshops with eight

participants will have two time-slots. Each participant in the workshop will have a maximum of 10 minutes to present their paper. This will allow for discussion and participant interaction.

6. Special Sessions (international online sessions): A special session of international presenters who are unable to travel to Congress due to financial constraints may be organized as an online presentation session. The program co-chairs will review these submissions to ensure that the justification for the use of online presentation platforms is sufficiently warranted. The sessions must adhere to the length, topic and guidelines as outlined in this CFP. Submissions are due by **December 15, 2019**.

Notes on Submissions:

- The CSSR strongly discourages panel presentations of more than three papers as it inhibits discussion. Presentations of more than 3 papers should use the roundtable format.
- All submissions must be by paid current members. No exceptions. Once a paper or session are accepted by the CSSR program chairs, all individual, panel, roundtable, and workshop participants must be paid current members by March 1, 2020.
- Requests to present on specific dates **MUST** accompany the initial proposal. Date changes cannot be made to the program once it has been circulated.
- Joint proposals (two societies combining their efforts) should be given to both societies for approval at the time of submission.
- Acceptance of proposals will be done via e-mail, and panel, roundtable, and workshop organizers will be responsible for informing their presenters.
- A participant is permitted to present one regular paper/panel presentation and one roundtable or workshop presentation. Panelists (but not those in roundtables and workshops) must be from different institutions.

Submission Deadline: The deadline for all submissions (special papers and abstracts of regular papers, panels and roundtables) is **Sunday, December 15, 2019**.

Submitting Proposals: All proposals are to be submitted electronically through our Sunflower submission program at: <http://www.cssrscer.ca/?q=node/544>.

Please state your proposal in an abstract that is no longer than 150 words. Include the following information in your submission: last name, first name, institutional affiliation, title of paper, abstract, mailing address, phone numbers(s), fax number, and e-mail address.

Chaired sessions are an integral part of an effective program. Please indicate if you would be willing to chair a session at the annual meeting.

Presenters whose membership is not current as of **March 1, 2020** will find their proposals disqualified.

Federation Funding for Graduate Students: The Canadian Federation for the Humanities and Social Sciences is piloting a funding initiative for graduate students this year with support from the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada. The Congress Graduate Merit Award (CGMA) will provide funding of \$500 to offset the cost of graduate students presenting at their association's annual meeting during Congress 2020.

The GSMA is funded and administered by the Federation. As such, it is the Federation that determines eligibility, adjudication, funding amounts, and who receives a CGMA.

The CSSR has been invited to nominate a set number of candidates to the Federation for its consideration. The CSSR will select its candidates from this year's call for papers. All MA and PhD student members of the CSSR who submit a proposal through Sunflower by the December 15, 2019 deadline and meet the eligibility requirements will be considered for nomination. The CSSR will then forward its set number of endorsements to the Federation.

Students who are nominated by another association for a CGMA must notify the CSSR immediately. Students who receive a CGMA will not be eligible for the CSSR's annual meeting travel fund.

Appel à communications

Les coprésidentes de programme de la Société canadienne pour l'étude de la religion vous invitent à soumettre des propositions de communication pour la prochaine conférence annuelle de la SCÉR. Notre conférence se tiendra avec le Congrès des sciences humaines sur le campus de l'University of Western Ontario à London, Ontario du samedi 30 mai au mardi 2 juin 2020.

Congrès 2020: Le Congrès 2020 aura pour thème « Bâtir des passerelles: combattre le colonialisme et le racisme anti-Noirs ». Le Congrès 2020 donne l'occasion de se réunir sur les berges de la rivière Deshkan Zibi de London, sur les terres traditionnelles des nations Anishinaabek, Haudenosaunee, Lūnaapéewak et Attawandaron (Neutres), non loin de l'endroit où les premiers réfugiés noirs sont arrivés dans le Haut-Canada après avoir fui l'esclavage aux États-Unis. Les fourches de la rivière, en aval du campus de l'Université Western, sont un lieu de rencontre traditionnel où convergent deux affluents, un endroit où nous pouvons écouter la terre et l'eau, et renforcer la résilience malgré nos différences.

Le Congrès 2020 encouragera la mobilisation multidisciplinaire permettant de bâtir des passerelles, en mettant l'accent sur l'expropriation des peuples autochtones et l'esclavage des Africains dans le Nouveau Monde. Le colonialisme de peuplement, dans le cadre d'un projet impérialiste à grande échelle, efface les Autochtones en s'appropriant leurs terres et en rejetant la légitimité du savoir traditionnel. Il déshumanise les Noirs en les soumettant à toutes les facettes du racisme anti-Noirs. Ce rassemblement sera l'occasion de reconnaître les privilèges accordés aux Blancs et la suprématie blanche, et de se pencher sur les expériences des Autochtones et des Afro-Canadiens. Nous invitons aussi la collectivité à jeter un regard critique sur les divisions sociales, ethniques, politiques et épistémologiques dans leur ensemble, de manière à imaginer un avenir où des passerelles relient différents savoirs et différentes visions du monde.

Nous espérons que le Congrès 2020 vous donnera l'occasion de participer à des débats intellectuels comme ceux qui ont fini par caractériser nos assemblées annuelles.

Directives de soumission: Vous noterez que, conformément à sa politique habituelle, la SCÉR accepte des propositions de communication portant sur tout aspect de la religion, mais uniquement à visée académique.

Six types de propositions sont recevables lors de la conférence de la SCÉR:

1. Textes spéciaux: Afin de permettre un débat plus en profondeur concernant des recherches d'envergure réalisées par nos membres, des périodes peuvent être réservées à la présentation de communications plus longues avec répondants et discussion. Bien qu'appuyé sur une expertise précise, ce type de communication doit éviter une trop grande spécialisation et plutôt déboucher sur des questions générales susceptibles d'intéresser un plus grand public. Pour qu'une telle session puisse être organisée, le texte complet doit être soumis avant le **15**

décembre 2019, de même qu'un titre et résumé de session.

2. Communications régulières: Les coprésidentes de programme vous invitent à proposer une brève communication faisant état de travaux en voie de réalisation ou portant sur tout autre sujet spécialisé. L'exposé est normalement d'une vingtaine de minutes, et suivi de dix minutes de questions et de discussions. Un titre et résumé de 150 mots (maximum) devra être soumis avant le **15 décembre 2019**. Ce titre et résumé devra préciser le thème abordé, inclure des éléments de méthodologie et fournir un aperçu de votre argumentation.

3. Panneaux: L'organisateur du panel est chargé de définir le thème et d'impliquer les participants dans un bloc de trois heures maximum (deux sessions d'une heure et demie chacune). Les titres et résumés, comme spécifiés ci-dessus, ainsi que les noms et les affiliations institutionnelles des participants, les besoins audiovisuels et le nom d'un président ou d'une présidente (qui ne présente pas lors de la session) doivent être soumis d'ici le **15 décembre 2019**. Le ou les organisateur(s) doit soumettre le titre et résumé du panel ainsi que les titres et résumés de chaque communication individuelle. Le ou les organisateur(s) du panel doit coordonner la communication entre les membres du panel et les coprésidentes du programme.

4. Tables rondes: Le format de table ronde est habituellement réservé à une question particulière, à un livre ou à l'œuvre d'un auteur. Ce type de session consiste de quatre présentations ou plus, suivies de discussions entre les membres de la table ronde autant qu'avec l'auditoire. Comme pour l'atelier, c'est à l'organisateur(ric) de soumettre un titre et résumé de la table ronde, y compris le nom, l'affiliation institutionnelle, les besoins audiovisuels des participants, ainsi que le nom d'un président ou d'une présidente (qui peut participer à la table ronde). C'est à l'organisateur(ric) de soumettre le tout d'ici le **15 décembre 2019**.

5. Ateliers: Les ateliers peuvent être organisés pour discuter un nouveau livre, des débats académiques, ou un thème particulier. Chaque atelier peut inclure un(e) président(e) et jusqu'à sept participant(e)s supplémentaires. Chaque participant(e) d'atelier doit soumettre un titre et résumé de 150 mots (maximum) d'ici le **15 décembre 2019**. Les textes pour l'atelier doivent circuler parmi les participants par courriel au moins deux semaines avant la conférence. Afin de faciliter la discussion et l'interaction lors de l'atelier, les textes à circuler devront être d'un minimum de 15 pages de longueur (double interlignes), malgré que les copies de présentation soient beaucoup plus courtes. Les participant(e)s de l'atelier devront se familiariser avec les versions longues des textes d'atelier avant la conférence. Les propositions d'ateliers devront être soumises d'ici le **15 décembre 2019**.

Les autres participants du Congrès sont invités à assister aux présentations des ateliers et à les écouter. Toutefois, seuls les participant(e)s ayant lu et distribué des documents peuvent les commenter. Les ateliers avec quatre participant(e)s ou moins auront une plage horaire de 1,5 heure. Les ateliers de cinq à huit participant(e)s auront deux créneaux horaires de 1,5 heure chacun. Chacun et chacune des participant(e) à l'atelier disposeront d'un maximum de 10 minutes pour présenter son exposé. Cela permettra une discussion et une interaction entre les participants.

6. Sessions spéciales (sessions internationales en ligne): Une session spéciale de chercheur(euse)s internationaux(ales) qui seront incapables de se rendre en personne au Congrès en raison de contraintes matérielles et financières peut être organisée en ligne. Les coprésidentes du programme examineront ces propositions pour s'assurer qu'une présentation en ligne est suffisamment justifiée. Les séances doivent se conformer à la longueur, le sujet, et les lignes directrices énoncées dans le présent appel. C'est à l'organisateur(ice) de la session de soumettre sa proposition d'ici le **15 décembre 2019**.

Remarques importantes:

- La SCÉR n'encourage pas les panneaux de plus de trois communications, car ils ne laissent pas suffisamment de temps à la discussion. Les sessions de plus de trois communications devront plutôt utiliser le format de table ronde.
- Toutes les soumissions doivent être faites par des membres actifs de la société (avec leurs frais de membre payés). Aucune exception. Une fois les propositions de communication acceptées, tou(te)s les présentateur(ice)s de panneaux, de tables rondes et d'ateliers devront également être des membres actifs de la société, avec leurs frais de membre payés (2020) d'ici le 1^{er} mars 2020.
- Les demandes de présentation à des dates précises doivent accompagner la proposition initiale. Les changements de date ne peuvent pas être apportés au programme une fois distribué.
- Des propositions conjointes (entre deux sociétés) devront être soumises aux deux sociétés pour approbation.
- L'acceptation des propositions se fera par courrier électronique, et les organisateur(ice)s des panneaux, tables rondes et ateliers seront chargés d'informer leurs présentateur(ice)s.
- Un(e) participant(e) est autorisé(e) à présenter une communication régulière ou dans un panel ET participer à une table ronde ou à un atelier.

La date limite pour soumission: La date limite pour soumettre un titre et résumé de 150 mots (maximum) de toute forme de propositions (textes spéciaux, communications régulières, panneaux, tables rondes, atelier et sessions spéciales) est le **dimanche 15 décembre 2019**.

Soumettre des propositions: S.V.P., envoyer le texte complet de votre proposition de conférence, le résumé de votre communication, d'un atelier ou d'une table ronde aux coprésidentes de programme par l'entremise de notre système Sunflower <http://www.cssrscer.ca/?q=node/544>.

Veillez inclure les informations suivantes dans toutes vos propositions: nom, prénom, affiliation institutionnelle, titre et résumé de 150 mots ou moins, besoins en audiovisuel, adresse postale, numéro(s) de téléphone, de télécopieur, et courrier électronique.

Nous cherchons également des président(e)s de session. S.V.P., indiquez sur votre demande si vous pourriez agir en tant que président(e) de session lors de la conférence annuelle de la SCÉR en 2020.

Les présentateur(rice)s qui n'ont pas payé leurs frais de membre de société d'ici le **1er mars 2020** verront leurs propositions disqualifiées.

Financement de la Fédération pour les étudiant(e)s gradué(e)s: Cette année, la Fédération canadienne des sciences humaines lance un projet-pilote de financement pour les étudiant(e)s gradué(e)s avec l'appui du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Le prix du mérite des cycles supérieurs du Congrès (PMCS) fournira un financement de 500\$ pour défrayer les présentateur(rice)s qui sont des étudiant(e)s gradué(e)s et qui assistent à la conférence annuelle de leur société lors du Congrès 2020.

Le PMCS est financé et administré par la Fédération. C'est la Fédération qui détermine l'admissibilité, l'adjudication, le montant de financement, ainsi que les gagnant(e)s du prix.

La SCÉR nommera une série de candidat(e)s à la Fédération pour sa considération. La SCÉR sélectionnera ses candidat(e)s parmi les propositions reçues cette année lors de son appel à communications. La SCÉR considérera pour nomination tout(e)s étudiant(e)s à la maîtrise et au doctorat qui soumettront leurs propositions par l'entremise de Sunflower d'ici le 15 décembre 2019. La Société transmettra par la suite ses candidat(e)s à la Fédération.

Les étudiant(e)s qui sont nommé(e)s par une autre société pour le PMCS devront informer la SCÉR dans les plus brefs délais.

Les étudiant(e)s qui recevront le PMCS ne seront pas admissibles pour des fonds de voyage de la SCÉR pour sa conférence annuelle.